

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 886

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance extraordinaire du 12 mai 2021 le règlement numéro 886 décrétant un emprunt et une dépense de 3 410 000 \$, remboursable en 20 ans, pour la construction d'une bibliothèque municipale et pour l'aménagement du terrain.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	16 avril 2021
Dépôt du projet de règlement :	16 avril 2021
Adoption du règlement :	12 mai 2021
Convocation au registre de signatures :	19 mai 2021
Approbation des électeurs :	Entre le 19 mai et le 3 juin 2021
Approbation par le MAMH :	2 mars 2022
Avis de promulgation :	9 mars 2022

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 9^e jour de mars 2022



Stéphane LaBarre
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9h30 et 16h30, le 9^e jour de mars 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour de mars 2022.


Stéphane LaBarre
Directeur général et secrétaire-trésorier